



Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2017

Le cinq décembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
M. BRUNET André, Adjoints au Maire.
M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe,
Mme CURTIUS M. Anick, Mme DALMASSO Stéphanie, M. LESOT Richard,
M. PANISSET Didier, M. DI UBALDO Vittorio, Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal a choisi *Stéphanie DALMASSO* comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire rajoute deux questions à l'ordre du jour :

- Projet de réforme de la carte judiciaire : proposition de motion
- Participation financière pour la mise à disposition d'un enseignant de l'Harmonie municipale de Faverges en partenariat avec le Sou des Ecoles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017 ;
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'étude de sol par la commune suite à une annulation de vente de terrain au lieu-dit la Chapelle pour un montant de 1 170 € ;
- **APPROUVE** l'acquisition foncière d'un tènement départemental d'environ 900 m² situé au lieu-dit le Roibet, afin d'aménager un espace d'accueil permettant le stationnement des cyclistes ;
- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 1.30 € par enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël 2017 du Comité d'Entreprise STÄUBLI, et la participation au coût du transport ;
- Dans le cadre du financement des centres de loisirs durant les vacances de Noël 2017 et celles de février 2018, **APPROUVE** la participation de la commune de 6.27 € par jour et par enfant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Soierie s'y rapportant ;
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables provenant du Trésorier principal sur le budget EAU pour un montant de 197.69 € ;
- **FIXE** le montant de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor à 50 % du taux plein, soit 222.40 € ;
- Dans le cadre de la souscription d'un emprunt de 800 000 € pour la restructuration du groupe scolaire, **APPROUVE** la proposition de la Caisse d'Epargne avec un taux de 1.94% sur 30 ans ;
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 du SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) ;

- Suite à la proposition de motion transmise par le Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Thônon-les-Bains, du Léman et du Genevois concernant l'éventuelle fusion des Cours d'Appel de Chambéry et de Grenoble avec celle de Lyon, **SE PRONONCE** pour le maintien en leur lieu des dites Cours d'Appel dans un souci de proximité pour les concitoyens ;
- Dans le cadre des interventions du professeur de l'Harmonie Municipale de Faverges chargé de l'enseignement musical auprès des enfants de l'école :
 - **ACCEPTE** à hauteur de 50% la prise en charge de l'intervention pour un montant de 2 784 € (l'autre moitié étant à la charge du Sou des Ecoles) pour l'année 2017-2018
 - **ACCEPTE** la prise en charge de la totalité des frais de déplacement de l'intervenant.

La séance est close à 22 heures 10

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

Pour le Maire
l'adjoint délégué

